

SEANCE DU 20 MARS 2018

Le vingt mars deux mille dix-huit, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sur convocation de Monsieur Christophe BROCHARD, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs, ANNEQUIN, BATTIER, BEL-SICAUD (arrivée à 20H10), BEUCHAT, BROCHARD, BUISSON, BUTTIN, CECILLON, COTTAZ, DEPLAGNE, GUICHERD, LELONG, MONIN, MOUNIER, PACCARD, VALIENTE-JACQUET (de 18h30 à 19h05 et de 20h00 à 21h00), VERT.

Absent : Madame et Messieurs DEBIE, FOURNIER, ROSTAING.

Absents excusés : Mesdames et Messieurs BEL-SICAUD (a donné pouvoir à Madame BUTTIN), CORONT-DUCLUZEAU (a donné pouvoir à Monsieur CECILLON), GUEUGUE (a donné pouvoir à Madame PACCARD), VALIENTE-JACQUET (a donné pouvoir à Madame DEPLAGNE).

Madame MONIN a été nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

I. Subventions scolaires 2018 - demandes extérieures –

Monsieur le Maire informe le conseil que dans le cadre du budget primitif 2018, la commission des finances a décidé de voter les subventions scolaires pour l'année 2017/2018 pour les établissements extérieurs accueillant des enfants de la Commune, à hauteur de 50€/élève scolarisé dans l'établissement demandeur.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- DECIDE de voter les subventions suivantes, pour un montant total de 900,00 € :

Centre Educatif Camille Veyron	100,00 €
Chambre des Métiers Vienne - EFMA	300,00 €
MFR Cormaranche en Bugey	50,00 €
MFR Mozas	50,00 €
MFR La Grive Bourgoin-Jallieu	200,00 €
MFR Le Chalet Saint André le Gaz	50,00 €
MFR Le Village St André le Gaz	150,00 €

- DIT que les crédits sont prévus au budget primitif 2018.

II. Subventions associations 2018 - demandes extérieures –

Monsieur le Maire explique que la commission des finances propose de définir une enveloppe totale de 420 € pour les subventions versées aux organismes extérieurs. Il précise qu'une subvention d'un montant de 30 € est versée à chacune des associations extérieures qui ont transmis une demande en mairie avant la commission finances du mois de mars.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE les propositions de la commission des finances

- VOTE les subventions suivantes pour un total de 420,00€ pour les associations extérieures :

Associations	Montant en Euros
Bibliothèque associative du Centre Hospitalier Pierre Oudot	30,00
U D A I Défense des associations	30,00
Institut Pasteur	30,00
Comité dépal Isère et ligue contre le cancer	30,00
AFM	30,00
Association Les 4 A	30,00
Locomotive	30,00
Le souvenir Français	30,00
MJC de la Tour du Pin	30,00
Prévention routière	30,00
AFSEP (sclérosés en plaques)	30,00
Vivre Ensemble à l'hôpital	30,00
Les resto du Coeur	30,00
Rugby Club de la Tour du Pin	30,00
<i>subventions organismes extérieurs</i>	420,00

- CHARGE Monsieur le Maire de l'application de la présente délibération.

III. Subvention au budget du CCAS 2018

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prévoir une subvention de la Commune afin d'équilibrer le budget annexe du Centre Communal d'Action Sociale, le besoin de subvention communale est moins important que les années précédentes car des économies ont été effectuées notamment sur les fournitures du colis et du repas. Le versement de la subvention se fera pour moitié en avril pour un montant de 17 000,00 € et en août pour un montant de 17 000,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ACCORDE une subvention de 34 000 € au profit du CCAS pour l'année 2018,
- DIT que les crédits ont été prévus au budget primitif 2018.

IV. Vote du compte administratif 2017 et du compte gestion 2017

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2017 et le compte de gestion 2017 avec les résultats suivants :

EN FONCTIONNEMENT :

Dépenses :	1 882 983,46 €
Recettes :	2 115 432,41 €
Excédent :	232 448,95 €

EN INVESTISSEMENT :

Dépenses :	1 740 197,92 €
Recettes :	1 309 831,82 €
Déficit :	430 366,10 €

Excédent de fonctionnement antérieur reporté : 0,00 €,

Excédent de fonctionnement cumulé 2017 à reporter : 232 448,95 €.

Après énoncé des résultats, Monsieur le Maire laisse la présidence à Monsieur ANNEQUIN pour procéder au vote du compte administratif 2017 et quitte la salle du conseil.

Après en avoir délibéré, par 18 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions, le Conseil Municipal :

- APPROUVE le compte administratif 2017 ci-dessus présenté,
- APPROUVE le compte de gestion 2017 du Trésorier de la Tour du Pin, identique au compte administratif.

V. Affectation du résultat de fonctionnement 2017

Monsieur le Maire informe le conseil que le résultat de fonctionnement cumulé, tel qu'il ressort à la clôture de l'exercice 2017 est excédentaire de 232 448,95 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- DECIDE, conformément à l'instruction M14, d'affecter à l'investissement la somme de 232 448,95 € correspondant au résultat de fonctionnement cumulé,
- DE CONSERVER en fonctionnement la somme de 0,00 €,
- DIT que les crédits seront prévus au budget primitif 2018.

VI. Vote du budget primitif 2018

Après présentation par Monsieur le Maire, le budget primitif 2018 proposé par la commission des finances est adopté à l'unanimité comme suit :

FONCTIONNEMENT :

Dépenses :	2 022 520,00 €
• Chapitre 011 – Charges à caractère général	538 700.00 €
• Chapitre 012 – Frais de personnel	1 003 290.00 €
• Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante	151 810.00 €
• Chapitre 66 – Charges financières	107 700.00 €
• Chapitre 67 – Charges exceptionnelles	1 500.00 €
• Chapitre 042 – Opérations d'ordre entre sections	115 520.00 €
• Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement	100 000.00 €
• Chapitre 014 – Atténuations de produits	4 000.00 €
Recettes :	2 022 520,00 €
• Chapitre 70 – Produits des services	162 300.00 €
• Chapitre 73 – Impôts et taxes	1 526 300.00 €
• Chapitre 74 – Dotations, subventions et participations	190 200.00 €
• Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante	110 000.00 €
• Chapitre 77 – Produits exceptionnels	7 500.00 €
• Chapitre 013 – Atténuation de charges	26 220.00 €

INVESTISSEMENT :

Dépenses :	884 700,00 €
• Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées	215 480.00 €
• Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles	5 140.00 €
• Chapitre 204 – Subventions d'équipements versés	52 000.00 €
• Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	265 700.00 €
• Chapitre 23 – Immobilisations en cours	60 000.00 €
• Chapitre 041—opérations patrimoniales	55 000.00 €
• Chapitre 001 – Déficit reporté	231 379.04 €
Recettes :	884 700,00 €
• Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves	84 700.00 €
• Chapitre 1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés	232 448.95 €
• Chapitre 165 – Dépôts et cautionnements reçus	1 031.05 €
• Chapitre 13 – Subventions d'investissement	150 500.00 €
• Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées	65 000.00 €
• Chapitre 024 – Produits de cession	80 500.00 €
• Chapitre 040 – Opérations d'ordre entre sections	115 520.00 €
• Chapitre 041—opérations patrimoniales	55 000.00 €
• Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement	100 000.00 €

VII. Taux d'imposition 2018

Monsieur le maire explique au Conseil Municipal que la commission des finances propose de modifier les taux 2017 pour l'année 2018, soit :

- Taxe d'habitation : 6,05 %
- Taxe foncière (bâti) : 13,60 %
- Taxe foncière (non bâti) : 41,50 %

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- DECIDE de voter les taux d'imposition 2018 comme ci-dessus,
- DIT que les crédits sont prévus au budget primitif 2018.

VIII. Questions diverses

- Décisions

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des décisions prises en mars à partir de 5000 € HT et les demandes d'avis de non-préemption de la Commune :

Electricité Bâtiments communaux
Avis de non-préemption dans le cadre de la vente de M. BIREMBAUX pour un bien situé 118 route de Ruy
Avis de non-préemption dans le cadre de la vente de la SCI VILMAN à M. PERRICHON pour un bien situé 6 montée des Balmettes
Avis de non-préemption dans le cadre de la vente de M. SHELUKHIN à M. CAILLARD pour un bien situé 7 chemin des Rossignols
Impression bulletin municipal Année 2018
Avis de non-préemption dans le cadre de la vente de M. et Mme MARTIN à M. GUABELLO et Mme GABRIEL pour un bien situé 32 route de Lyon
Avis de non-préemption dans le cadre de la vente de M. et Mme GONNON à M. et Mme JOUANLANNE pour un bien situé 40 chemin des Vernes
Avis de non-préemption dans le cadre de la vente de Mme SHROEDER pour un bien situé 49 chemin de Rives
Cotisation CNAS 2018

- Odeurs centre d'enfouissement Véolia

Des conseillers font remonter certaines nuisances olfactives provenant du site d'enfouissement Véolia.

Monsieur LELONG répond qu'il a contacté l'entreprise Véolia par rapport à ces problèmes. Ces odeurs nauséabondes proviennent d'une installation défectueuse (canalisation percée) et que ces nuisances sont sur le point d'être résolues.

- Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une inauguration de la voie modes doux est prévue le samedi 2/06/18.

Fin de séance 21h00